

P23/E2,145

DU & CODERRE

Procureurs, Etc.

PRIMEAU, LL. B.

DU & CODERRE, LL. B.

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33

107, rue St-Jacques, Place d'Armes,

Montreal, 11 nov. 1897

Aux maires et aux échevins de la cité
de Saint-Henri.

Messieurs,

Je reçois de Québec
la lettre ci-incluse. Il est facile
de remédier à la légère irrégularité
dont parle le 2^{ème} paragraphe
de ce rapport. Quant au 3^{ème}
paragraphe, c'est plus grave.
Monsieur Chs. Sanctot, ancien des
Bills privés, n'a pas prouvé par cette
projet de loi à moins que cette
section II ne disparaisse du pro-
jet. Donnez-moi donc votre auto-
risation à ce sujet.

Cette bien Sincère,

Jouis Codere

P23/E2,145

AU & CODERRE

Procureurs, Etc.

PRIMEAU, LL. B.
JIS CODERRE, LL. B.

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33

107, rue St-Jacques, Place d'Armes.

Montreal, 11 nov. 1897

Aux maires et aux échevins de la cité
de Saint-Henri.

Messieurs,

Je reçois de Québec
la lettre ci-incluse. Il est facile
de remédier à la légère irrégularité
dont parle le 2^{ème} paragraphe
de ce rapport. Quant au 3^{ème}
paragraphe, c'est plus grave.
Monsieur Chs. Sanctot, ariseur des
Bellefleur, n'a pas prouvé par cette
projet de loi à moins que cette
section II ne disparaisse du pro-
jet. Donnez-moi donc votre auto-
risation à ce sujet.

Votre bien serviteur,

Jouis Coderre

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7399

Louis Coderre
Amendements a la
Charte -
11/11/97



P23/E2,145



Notre Dame de Grâce
11 novembre 1897.

Monsieur L. N. Genécal

Préfecteur de la ville de St. Henri.
Cher Monsieur.

J'ai reçu votre lettre du 10
courant relativement à une proposition du
conseil de la cité de St. Henri me demandant de
bien vouloir présenter et surveiller les ameu-
tements à la charte de votre cité.

Croyez, Monsieur que je serai toujours heu-
reux de rendre service au conseil de la cité
de St. Henri

Votre tout dévoué.

D. J. Sicarie

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7400

A. J. Decarie
M.P.P.
re amendements
a la charte -

11/11/97



P23/E2,145

P23/E2,145

CITE DE ST. HENRI.

Mr. Eug. Guay *Maire et* *M. Clément*
Lafleur, Aimé Taillefer, Néré Leclair, Wilbrod Labrèche
S.D. Vallières, Grégoire Meloche, Jos. Senecal, et
Napoléon Lavoie.

Tous Echevins Municipaux

Messieurs,

Avis spécial vous est donné par le soussigné,
L.N. Senecal
Jules Beauchamp *Greffier et Trésorier du Conseil Municipal de*
la Cité de St. Henri qui une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
Cité est convoquée par les présentes, par moi, pour être tenue au lieu
ordinaire des Sessions du Conseil, Samedi, le Treizième
jour du mois de Novembre mil huit cent quatre-vingt-Dix-Sept
à Trois heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
les sujets suivants, savoir :

1^o Achat du terrain re Station nouvelle

2^o Ratification arrangement Billet \$100000.00 et Billet \$6207.55

3^o Expropriation a l'amiable de Mr. Jos. Lemoine

Donne à St. Henri, sous mon seing, ce
jour d^e Novembre 1897 189

Onzième

L.N. Senecal

Greffier et Trésorier.

P23/E2,145

Province de Québec
Cité de St. Henri.

Je soussigné Adolphe Senecal constable
Spécial de la Cité de St. Henri et ré-
sidant dans la dite Cité de St. Henri fais rapport sous mon
serment d'office que le onzième jour du mois de Novembre 1897
entre midi et deux heures de l'après midi j'ai signifié a
chacun des Echevins mentionnés dans le présent avis un dou-
ble d'icelui en portant et laissant le dit double a M. M.
S.D. Vallières, Néré Leclair, personnellement et les autres a
une personne raisonnable ~~xxxxxxkxkxkx~~ de leur famille et a
chacun de leur domicile respectif.

En foi de quoi j'ai dressé et donné le pré-
sent rapport pour servir et valoir ce que de droit.

Adolphe Senecal
Constable Spécial



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7401

*avis Assemblée spé-
ciale pour le 13/11/97*

11/11/97



P23/E2, 145

P23/E2,145

J. EMILE VANIER.
Ingénieur Δ Civil
ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 11 novembre 1897

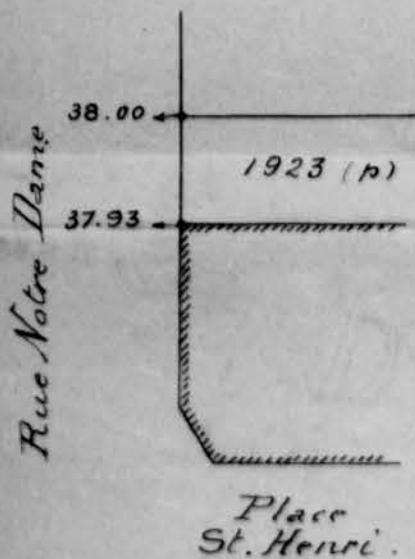
Mr. N. Sénécal
Greffier, Trésorier de la
Cité de St. Henri

Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite
à votre ordre du 10 novembre 1897. que l'alignement tel que figu-
ré au plan homologué, a été tracé le 11 novembre sur le côté Nord
..... de la rue Notre-Dame.....
devant la propriété de M^{rs} Jas. Lecavalier..... portant le nu-
méro officiel 1923. (partie)..

Les niveaux des profils approuvés par votre
Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés au cro-
quis ci-dessous.

Veuillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assu-
rance de mes sentiments les plus dévoués.



J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St. Henri.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7402

J. Emile Vanier
re alignement Jos.
Lecavalier -

11/11/97



P23/E2,145

P23/E2,145

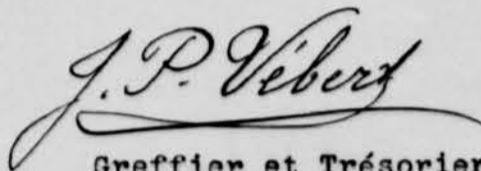
Ste Cunégonde Nov. 12/ 1897

© Mr. Louis Napoléon Senecal

Greffier et Trésorier de

la Cité de St.Henri

Veillez me livrer copie des documents portant
les Numéros 3579. 3354. et 149 de vos archives pour le
compte de la Cité de Ste. Cunégonde.



Greffier et Trésorier

de la Cité de

Sainte Cunégonde

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7403

St. Lunegonde
re Archives Nos 3579
+ 3354 + 149
12/11/97

12



P23/E2,145

P23/E2,145

Province de Québec
Cité de St. Henri

Extrait du livre des délibérations du
Conseil de la Cité de St. Henri

Séance du 13 Novembre 1897

.....

Résolu et adopté à l'unanimité que Mr. T.J. Aquin soit nommé
l'arbitre de la Cité dans la cause d'expertise à l'amiable de
la propriété de Mr. Joseph Lemoine pour expropriation.

Certifié vrai extrait du livre des délibérations
du Conseil de la Cité de St. Henri.

L. M. Guevral

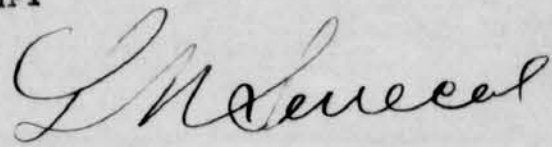
Greffier et Trésorier

P23/E2,145

Que les parties s'engageront par écrit au préalable à se soumettre à la décision qui sera rendu par les dits arbitres, tel que dit ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

certifié vrai extrait du livre des délibérations
du Conseil de la Cité de St. Henri



Greffier et Trésorier

Province de Quebec
Cité de Saint Henri

A Monsieur le Maire et Messieurs les
Echevins de la Cité de Saint Henri

In re Expropriation Lemoine

Je soussigné Toussaint J Aquin Manufacturier dûment nommé
Arbitre dans cette affaire par la Cité de Saint Henri en vertu
d'une résolution de son Conseil, fais rapport comme suit:-

Propriété Numéro du Cadastre partie de 187~~4~~ située Coin des
rues Saint Jacques et Saint Philippe dans la dite Cité
La partie expropriée forme une superficie de deux cent onze
pieds mesure anglaise tel que désigné au plan préparé par
J E Vanier pour servir a la dite expropriation.

Valeur du terrain 211 pieds @ 1.00 Egal a \$211.00

Domages pour location :36.00 par année @ 6% représenté un
capital de \$600.00, cette somme de \$36.00 étant considérée
comme allocation de domages annuels a partir de la date de
la construction de la maison dans la nouvelle ligne pour les
interets jusqu'à ce jour.

RECAPITULATION

Terrain	\$ 211.00	\$ 211.00
Domages	600.00	600.00
Total		----- \$ 811.00

Interets depuis la construction
jusqu'à ce jour @ 6% a ajouter
au total de \$ 811.00

Donné sous mon seing ce Vingt troisième jour de Novembre 1897

Arbitre

Province de Quebec
Cité de Saint Henri

In re Expropriation a l'amiable de Jos. Lemoine

A Monsieur le Maire et Messieurs
les Echevins de la Cité St Henri

Le soussigné Arbitre nommé par Monsieur Joseph Lemoine l'une
des parties interressées dans l'affaire d'expropriation ci-haut
mentionnée fait rapport comme suit:

Le terrain exproprié tel qu'il appert au plan, forme une su-
perficie de Deux cent onze pieds Anglais @ \$ 1.00 du pied
\$ 211.00

Domages \$6.00 par mois soit \$ 72.00 par année représentant un
capital de \$ 120000 sur louage des logements, le montant de \$720
est comme domages annuel sur la location a partir de la date
de la construction de la maison dans la nouvelle ligne jusqu'à
ce jour.

RECAPITULATION

Terrain	\$ 211.00	\$ 211.00
Domages	1200.00	1400.00
	Total	----- \$1411.00

Interets a 6% depuis la construction jusqu'à ce jour sur
\$1411.00 a ajouter au montant de \$1411.00.

Donné sous mon

seing ce Vingt troisième jour de Novembre 1897

Arbitre de M .
Lemoine

P23/E2,145

A Monsieur H A Dépocas Marchand de St Henri

Dans l'affaire d'expropriation d'une partie de la propriété
de Monsieur Jos Lemoine propriété Numéro du Cadastre Partie de
1875 située coin des rues St Jacques et St Philippe.

SACHEZ que nous soussignés Toussaint J Aquin Manufacturier et
Ulric Lamoureux contracteur tous deux résidant en la dite Cité
et dûment nommés Arbitres dans cette cause par la partie ex-
propriante d'une part et partie expropriée d'autre part; vous
nommons Tiers Arbitre dans cette même cause et vous requerrons
de rendre décision sur chacun des rapports que nous avons pro-
duits respectivement .

Donné a Saint Henri ce Vingt deuxième
jour de Novembre Mil huit cent quatre vingt dix sept.

Arbitres

Province de Quebec
Cité de Saint Henri

In re Expropriation Jos. Lemoine

A Monsieur le Maire et Messieurs les
Echevins de la Cité de Saint Henri

Messieurs:-

Conformement a ma nomination comme Tiers Arbitre dans l'affaire d'expropriation a l'amiable de la propriété de Monsieur Jos Lemoine Numéro du Cadastre 1874⁴ située Coin des Rues St Jacques et St Philippe dans la Cité de Saint Henri.

J'ai l'honneur de faire rapport a Messieurs Toussaint J Aquin et Ulric Lamou reux arbitres des parties en cette cause comme suit:- Apres examen des lieux et étude spéciale de la propriété savoir:

La valeur du terrain est de \$1.00 par pied en superficie le montant des dommages causés par le fait que la construction se trouve de moindre dimensions et par conséquent ne peut se louer avec autant d'avantages surtout pour une maison de commerce, je considère qu'il y a dépréciation au montant de \$5.00 par mois sur le loyer représentant l'interet a 6% d'un capital de \$1000.00 donc le montant réel des dommages est de \$1000.00 de plus la Cité partie expropriante devra payer les interets sur cette somme totale de \$1211.00 a 6% depuis la date de la prise de possession du terrain par la Cité jusqu'à ce jour. Donné a Saint Henri en la dite Cité de Saint Henri ce Vingt troisième jour de Novembre Mil huit cent quatre vingt dix sept

Tiers Arbitre

P23/E2,145

Province de Quebec
Cité de Saint Henri
District de Montreal

Je soussigné Arthur Dépocas Marchand
de ferronneries de la Cité de Saint Henri dument nommé Tiers
Arbitre dans une cause d'expropriation ou la Cité de St Henri
est partie expropriante et Monsieur Jos Lemoine partie expro-
priée, fais serment au meilleur de mon jugement et connaissance
que le rapport que j'ai produit en cette affaire est correct

en foi de quoi j'ai ^{2/5}préte serment
ce vingt troisièm jour de Novembre 1897

Assermenté devant moi a St Henri
ce vingt troisième jour de Novem-
bre Mil huit cent quatre vingt
dix sept

P23/E2,145



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7404

Jos. Lemoine
Resolutions, Rapport
de J. J. Aquin, vol.
propriation

13/11/97

13



P23/E2,145

P23/E2,145

Montreal Nov 16 /97
To the Fire Committee
of the City of S. James

Gentlemen I hereby offer, you the
two lots on the South West corner
of Notre Dame and Garneau Streets
for the purpose of building a
New Fire Station for the price of
40 Cents per foot. with the
option of taking the adjoining
lot of 25 ft frontage on Notre Dame
St at the same price at any time
within 60 days.

The said two lots above
mentioned are 25 ft x 100 feet and
are shown on plan as Nos 237 & 238
This offer is good until Tuesday 23rd
inst.

Very
Yours truly
J. M. L. L. L.

Handwritten notes on the left side of the page, including the date 12/11/1897.

Main body of handwritten text, appearing to be a list or record of minutes.



Handwritten notes on the right side of the page, including a signature.

P23/E2,145

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7405

*R. A. Mainwaring
offre un terrain pour
la nouvelle Station*

16/11/97



P23/E2,145

P23/E2,145


Corporation de la Cité de St. Henri

U-DE-VILLE

TELEPHONE BELL 8157

PLACE ST. HENRI.

St. Henri, le 16 Nov 1897

M^r L. N. Sénécal

Veux convoquer une assem-
blée spéciale du Conseil de la Cité de St. Henri
pour Vendredi le 19 Nov 1897 @ 8^{heures} P.M.

Pere Leclaire
Joseph Sénécal

P23/E2,145



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7406

Demande de Con-
vocation d'assem-
blée spéciale

16/11/97

16



P23/E2,145

P23/E2,145



Town of Westmount.

OFFICE OF THE

SECRETARY-TREASURER,

Town Hall,

Westmount, 17th. November 1897

L. N. Senecal Esq.
Clerk & Treasurer
ST. HENRI



Dear Sir,

I beg to inform you that your letter of 23rd. Sept. enclosing copy of a resolution passed by the Council of Cote St. Paul, was read at a meeting of the Health Committee held last evening. The Committee understands therefrom that the Cote St. Paul Council will charge St. Henri the sum of \$300. for the privilege of allowing Westmount to use the St. Henri dump.

As no action appears to be called for on the part of the Corporation of Westmount, I can only say that the said letter and resolution have been noted.

Yours truly

Mr. Hinto
Secretary-treasurer

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7407

Westmount
in re depotoir

17/11/97

17



P23/E2,145

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7409

Westmount
in re depotoir

17/11/97

17



P23/E2,145

P23/E2,145

J. EMILE VANIER.
Ingénieur Δ Civil
ET
Arpenteur Provincial
.. BUREAUX ..
107 Rue St-Jacques.

Montreal, 18 Novembre 1897

Mr. N. Sénécal
Greffier, Trésorier de la
Cité de St. Henri

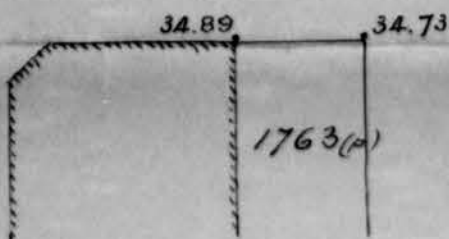
Monsieur le Greffier,

J'ai l'honneur de vous faire connaître comme suite
à votre ordre du 15 novembre 1897. que l'alignement tel que figu-
ré au plan homologué, a été tracé le 18 novembre sur le côté Est
..... de la rue Ste. Marguerite.....
devant la propriété de M^{rs} Vatiquette..... portant le nu-
méro officiel 1763. (partie)

Les niveaux des profils approuvés par votre
Conseil de Ville, ont également été donnés. Ils sont renseignés au cro-
quis ci-dessous.

Veuillez agréer, Monsieur le Greffier, l'assu-
rance de mes sentiments les plus dévoués.

J. Emile Vanier
Ingénieur Cité de St. Henri.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7408

J. Emile Vanier
se assignement Mr
Valiquette
18/11/97

18



P23/E2,145

CITE DE ST. HENRI.

Mr. Eugène Guay

Clément

M. Vallières
Lafleur, Aimé Taillefer, S. N. Vallières, Grégoire

Meloche, Néré Leclair, Wilbrod Labrèche, Joseph

Senecal, Napoléon Lavoie.

Tous Echevins Municipaux

Messieurs,

L.N. Senecal

Avis spécial vous est donné par le soussigné, Jules Beauchamp Greffier et Trésorier du Conseil Municipal de la Cité de St. Henri qu'une SESSION SPECIALE du Conseil de cette Cité est convoquée par les présentes, pour être tenue au lieu ordinaire des Sessions du Conseil, le ~~quatorzième~~ ^{Dix-Sept} ~~Novembre~~ ^{jour} du mois de ~~_____~~ ^{Dix-Sept} mil huit cent quatre-vingt-~~_____~~ ^{_____} à ~~_____~~ heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 26 ~~_____~~ Achat du terrain re nouvelle Station de Feu
- 26 Nouvelle engagement de Mr. l'architecte J.H. MacDuff re nouvelle Station.
- 30 Acceptation de comptes.
- 40
- 40 Bill des Abattoirs.

Dix-Septième

Donné à ~~_____~~ ^{St. Henri}, sous mon sceau, ce ~~_____~~ ^{Novembre} jour d'_____ 189

L.N. Senecal

Greffier et Trésorier.

P23/E2,145

Province de Québec
Cité de St.Henri

Je soussigné Adolphe Senecal constable spécial de la Cité de St.Henri et résidant dans la dite Cité de St.Henri fais rapport sous mon serment d'office que le dix-septième jour du mois de Novembre mil huit cent quatre vingt dix sept entre onze heures de l'avant-midi et trois heures de l'après-midi j'ai signifié a chacun des Echevins ainsi qu'au Maire un double d'icelui en portant et laissant le dit double a M.M. Joseph Senecal, Néré Leclair, et Clément Lafleur personnellement et les autres a une personne raisonnable de leur famille et a chacun de leur domicile respectif.

En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent rapport pour servir et valoir ce que de droit.

Adolphe Senecal
Constable Spécial



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7409

Avis assemblee
speciale pour 19/11/97
17/11/97

19



P23/E2, 145

Reçu le
21 novembre 97
JMS

Municipalité de la Paroisse
de la Côte St Paul 19/100/897

A M^r le maire et
les conseillers de la
ville St Henri



Monsieur

Je desir
encore une fois attirer l'attention du conseil
de la ville St Henri sur la résolution
du conseil de notre municipalité au sujet des
arrangements à prendre pour permettre à la
Municipalité du West Mount de déposer
leurs vidanges dans le dépôt de St Henri;
que je vous ai envoyé par lettre le 22 ~~Novembre~~
Septembre dernier et à laquelle nous attendons
une réponse jusqu'à aujourd'hui. Veuillez donc
me répondre au plus tôt afin que je puisse
soumettre votre réponse à notre prochaine
session. Ou si non nous prendrons des
procédures pour empêcher la municipalité
West Mount de déposer et vous faire payer
pour le temps qu'ils ont déposé sans permission.

Votre tout dévoué au,
Joseph Aubertin
sec. trésorier

accuse
reception
21 Nov. 1897
JMS

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7410

Cote St. Paul
le depotoir -
19/11/97

19



P23/E2,145

CITE DE ST. HENRI.

A. Eugène Guay *Maire et* *(M. M. Clément*
Lafleur, Aimé Taillefer, S.D. Vallières, Grégoire
Meloche, Wilbrod Labrèche, Néré Leclair, Joseph
Senecal, Napoléon Lavoie.

Tous Echevins Municipaux

Messieurs,

Avis spécial vous est donné par le soussigné,
L.N. Senecal
~~*J. L. Senecal*~~ *Greffier et Trésorier du Conseil Municipal de*
la Cité de St. Henri qui une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
Cité est convoquée par les présentes, par moi. pour être tenue au lieu
ordinaire des Sessions du Conseil, Lundi, le Vingt-deuxième
jour du mois de Novembre mil huit cent quatre-vingt-Dix-Sept
à Huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
les sujets suivants, savoir :

- 1^o — **Opinion Légale sur droit de bâtir une nouvelle Station.**
- 2^o — **Autorisation a l'avocat de la Cité de faire les additions et retranchements nécessaires au Bill des amendements a la charte de la Cité.**

Donne à St. Henri, sous mon seing, ce *Vingtième*
jour d' e Novembre *189 7*

L.N. Senecal
 Greffier et Trésorier.

P23/E2,145

Province de Québec
Cité de St.Henri

Je soussigné Adolphe Senechal constable spécial de la Cité de St.Henri et résidant dans la dite Cité de St. Henri, fais rapport sous mon serment d'office que le Vingtème jour du mois de Novembre mil huit cent quatre vingt dix sept entre midi et une heures de l'après midi j'ai signifié au Maire et a chacun des Echevins mentionnés dans le présent avis un double d'icelui en portant et laissant le dit double aM.M. Eugène Guay, Napoléon Lavoie, Néré Leclair, Wilbrod Labrèche, et Clément Lafleur personnellement et les autres a une personne raisonnable de leur famille et a chacun de leur domicile respectif.

En foi de quoi j'ai fait et donné le présent rapport pour servir et valoir ce que de droit.

Adolphe Senechal
Constable Spécial



CITE DE ST.-HENRI

Archive No 7411

*Avis Assemblée
Spéciale pour le
20/11/97*

20/11/97

30



P23/E2,145

P23/E2,145

PRIMEAU & CODERRE

Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, LL. B.
LOUIS CODERRE, LL. B.

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33

107, rue St-Jacques, Place d'Armes.

Montreal, 22 nov. 1897

Mes amis et mes chers de la cité
de Saint-Henri.

Messieurs,

Pourriez-vous s'il vous plaît
cité a le pouvoir :

1. d'acheter un terrain pour y élever
une station de pompes.
2. de voter à cette fin la somme de
\$ 9,000.00

1. Les articles 317 et 318 de la charte
ne vous donnent pas en termes expressés
le pouvoir d'élever une station de
pompes. Cependant, je crois que
d'interprétation raisonnable de ces ar-
ticles vous autorise implicitement, in-
cidemment, à élever un édifice où
vous pourrez loger la compagnie
de pompes que l'article 317 vous
permet de former et renvoyer les pom-

Montreal,

189

jes et autres appareils destinés au même service et que l'article 318 vous donne la faculté d'acheter.

Cela fait, l'article 501 de la charte vous autorise à acheter le terrain nécessaire à la construction.

Il faudrait d'un autre côté procéder par voie de règlement.

2. Je ne crois pas que l'état de vos finances vous permette de tirer parti de l'article 490 et d'emprunter sur résolution la somme dont vous avez besoin. Vous ne pourriez même pas emprunter par règlement et ce par les propriétaires seulement.

Voici pourquoi.

Notre charte vous autorise à emprunter des deniers de temps en temps sur simple résolution, sans la ratification des contribuables, mais le total ainsi emprunté n'excéderait jamais \$100,000. Chaque fois qu'il s'agit d'emprunter

PRIMEAU & CODERRE
Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, LL. B.
LOUIS CODERRE, LL. B.

3 EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33

107, rue St-Jacques, Place d'Armes.

Montreal,

189

plus de \$1000000, il nous faudra pro-
céder par voie de règlement approuvé
par le peuple.

Toutefois ce pouvoir d'emprunt a
une limite. L'article 48^e dit en ef-
fet: "Quand l'intérêt et le fonds d'a-
mortissement de sommes empruntées
par la corporation absorbent la moi-
tié des revenus de la cité, le conseil ne
peut dans aucun cas, faire de nouveaux
emprunts sans qu'ils soient spécialement
autorisés par le lieutenant-gouverneur
en conseil, et sans avoir obtenu, en outre,
l'approbation de la majorité des pro-
prietaires électeurs municipaux, en nombre
et en valeur immobilière."

Cette limite du pouvoir d'emprunt a
été atteinte.

Tous des nouvelles emprunts par voie
de règlement qui de nos jours la dou-
ble formalité d'avoir été approuvé
par la majorité des électeurs et au-
torisé par le lieutenant-gouverneur
en conseil.

P23/E2,145

PRIMEAU & CODERRE
Avocats, Procureurs, Etc.

EUGENE PRIMEAU, LL. B.
LOUIS CODERRE, LL. B.

4

EDIFICE "IMPERIAL" CHAMBRE 33

107, rue St-Jacques, Place d'Armes.

Montreal,

189

Le règlement no. 88 vous autorisait à emprunter \$50000 pour agrandir le département du fleuve, acheter des appareils et faire des réparations.

Je n'ai pas suffisamment devant moi pour décider si les électeurs avaient alors en vue la construction d'une nouvelle station de pompes, etc, etc.

Supposant que c'était leur intention vous auriez le droit d'approprier à l'exécution du projet actuel tout ce qui resterait de cette somme de \$50000, les réparations alors prévues ayant été faites.

Mais si vous avez besoin d'un plus fort montant (et c'est le cas aujourd'hui), vous devez pour emprunter légalement vous conformer aux exigences de l'article 481 plus haut cité, c'est-à-dire faire autoriser votre règlement par le lieutenant-gouverneur et le faire approuver par les électeurs. C'est une loi d'urgence. Louis Coderre

P23/E2,145



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7412

Louis Coderre
opinion re achat
d'un terrain pour
une station de Feu
et Police -

22/11/97



P23/E2,145

P23/E2,145

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

GENERAL SUPERINTENDENT'S OFFICE

F. N. MCGUIDAN,
GENERAL SUPERINTENDENT.
20994 W

MONTREAL November 23rd 1897

L. N. Senecal Esq
City Hall
St Henry



Dear Sir,

Your letter of the 8th inst with regard to our freight trains standing on the crossing at St Elzabeth St St Henri, which you addressed to our General Manager, has been referred to me. Instructions have now been given to Trainmen that in all cases where trains are brought to a stand on the crossing, the train is to be cut and the crossing left open.

Yours truly

F. N. McGuidan
General superintendent

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7413

G. J. R. (G. N. M. Guisan)

re rue Ste Elizabeth.

23/11/97

23



P23/E2,145

Province de Quebec
Cité de Saint Henri

A Monsieur le Maire et Messieurs les
Echevins de la Cité de Saint Henri

In re Expropriation Lemoine

Je soussigné Toussaint J Aquin Manufacturier dûment nommé
Arbitre dans cette affaire par la Cité de Saint Henri en vertu
d'une résolution de son Conseil, fais rapport comme suit:-

Propriété Numéro du Cadastre partie de 1874 située Coin des
rues Saint Jacques et Saint Philippe dans la dite Cité
La partie expropriée forme une superficie de deux cent onze
pieds mesure anglaise tel que désigné au plan préparé par
J E Vanier pour servir a la dite expropriation.

Valeur du terrain 211 pieds @ 1.00 Egal a \$211.00

Donnages pour location :36.00 par année @ 6% représenté un
capital de \$600.00, cette somme de \$36.00 étant considérée
comme allocation de donnages annuels a partir de la date de
la construction de la maison dans la nouvelle ligne pour les
interets jusqu'à ce jour.

RECAPITULATION

Terrain	\$ 211.00	\$ 211.00
Donnages	600.00	600.00
Total		<u>\$ 811.00</u>

Interets depuis la construction
jusqu'à ce jour @ 6 % a ajouter
au total de \$ 811.00

Donné sous mon seing ce Vingt troisième jour de Novembre 1897

L. Rousseau
Sec. des Actes *T. J. Aquin*

Arbitre

Province de Quebec
Cité de Saint Henri

In re Expropriation a l'amiable de Jos. Lemoine

A Monsieur le Maire et Messieurs
les Echevins de la Cité St Henri

Le soussigné Arbitre nommé par Monsieur Joseph Lemoine l'une
des parties interresées dans l'affaire d'expropriation ci-haut
mentionnée fait rapport comme suit:

Le terrain exproprié tel qu'il appert au plan, forme une su-
perficie de Deux cent onze pieds Anglais @ \$ 1.00 du pied
\$ 211.00

Domages \$6.00 par mois soit \$ 72.00 par année représentant un
capital de \$ 120000 sur louage des logements, le montant de \$7200
est comme domages annuel sur la location à partir de la date
de la construction de la maison dans la nouvelle ligne jusqu'à
ce jour.

RECAPITULATION

Terrain	\$ 211.00	\$ 211.00
Domages	1200.00	1200.00
	Total	<u>\$1411.00</u>

Interets a 6% depuis la construction jusqu'à ce jour sur
\$1411.00 à ajouter au montant de \$1411.00.

Donné sous mon

seing ce Vingt troisième jour de Novembre 1897

L. Senecal
Sec. des arbitres

U. Lamoureux

Arbitre de M.
Lemoine

P23/E2,145

A Monsieur H A Dépocas Marchand de St Henri

Dans l'affaire d'expropriation d'une partie de la propriété
de Monsieur Jos Lemoine propriété Numéro du Cadastre Partie de
1875 située coin des rues St Jacques et St Philippe.

SACHEZ que nous soussignés Toussaint J Aquin Manufacturier et
Ulric Lamoureux contracteur tous deux résidant en la dite Cité
et dûment nommés Arbitres dans cette cause par la partie ex-
propriante d'une part et partie expropriée d'autre part; vous
nommons Tiers Arbitre dans cette même cause et vous requerrons
de rendre décision sur chacun des rapports que nous avons pro-
duits respectivement .

Donné a Saint Henri ce Vingt deuxième
jour de Novembre Mil huit cent quatre vingt dix sept.

T. J. Aquin

U. Lamoureux

J. M. Senecal

Arbitres

Sec. des arbitres

P23/E2,145

Province de Quebec
Cité de Saint Henri

In re Expropriation Jos. Lemoine

A Monsieur le Maire et Messieurs les
Echevins de la Cité de Saint Henri

Messieurs:-

Conformement a ma nomination comme Tiers Arbitre dans l'affaire d'expropriation a l'amiable de la propriété de Monsieur Jos Lemoine Numéro du Cadastre 1874 située Coin des Rues St Jacques et St Philippe dans la Cité de Saint Henri. J'ai l'honneur de faire rapport a Messieurs Toussaint J Aquin et Ulric Lamou reux arbitres des parties en cette cause comme suit:- Apres examen des lieux et étude spéciale de la propriété savoir:

La valeur du terrain est de \$1.00 par pied en superficie le montant des dommages causés par le fait que la construction se trouve de moindre dimensions et par conséquent ne peut se louer avec autant d'avantages surtout pour une maison de commerce, je considère qu'il y a dépréciation au montant de \$5.00 par mois sur le loyer représentant l'interet a 6% d'un capital de \$1000.00 donc le montant réel des dommages est de \$1000.00 de plus la Cité partie expropriante devra payer les interets sur cette somme totale de \$1211.00 a 6% depuis la date de la prise de possession du terrain par la Cité jusqu'à ce jour. Donné a Saint Henri en la dite Cité de Saint Henri ce Vingt troisième jour de Novembre Mil huit cent quatre vingt dix sept

J. M. Senecal
Sec. des Arbitres

A. B. Depueux
Tiers Arbitre

P23/E2,145

Province de Quebec
Cité de Saint Henri
District de Montreal

Je soussigné Arthur Dépocas Marchand
de ferronneries de la Cité de Saint Henri dument nommé Tiers
Arbitre dans une cause d'expropriation ou la Cité de St Henri
est partie expropriante et Monsieur Jos Lemoine partie expro-
priée, fais serment au meilleur de mon jugement et connaissance
que le rapport que j'ai produit en cette affaire est correct

en foi de quoi j'ai preté serment
ce vingt troisièm jour de Novembre 1897

Assermenté devant moi a St Henri
ce vingt troisième jour de Novem-
bre Mil huit cent quatre vingt
dix sept

A. Dépocas

Appréhambault

J. M. Senechal
Sec des Arbitres

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No: *7414*

RAPPORT DES ARBITRES DANS
L'AFFAIRE D'EXPROPRIATION A
L'AMIABLE DE M JOS. LEMOINE
ULRIC LAMOUREUX ARBITRE
TOUSSAINT J AQUIN .

H A DEPOCAS TIERS ARBITRE

23/11/97



P23/E2,145

P23/E2,145

Montreal Street Railway Co.,

Street Railway Chambers

574 Craig Street, Montreal. NOV. 23rd, 1897

D. McDONALD,
Superintendent.

L. N. SENECALE ESQ.

CITY HALL.

ST HENRY.

DEAR SIR,-

In answer to yours of the 8th, inst., in re 5.30 car on Notre Dame Street in the morning; I beg to state that I have given instructions for one of the Craig Street cars, to leave St Henry Station at 5.30 and run East via St James, Notre Dame, McGill and Craig to Delorimier Avenue, hoping this will meet your demand, I remain.

Yours truly,

D. McDonald
SUPERINTENDENT.



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7415.

Mont. Street Ry. Co.
(McDonald)

in re char as. 30th. A.M.

23/11/97



P23/E2, 145



A Monsieur le Maire,
et Messieurs les Conseillers
de la Cité de St. Henri,

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien m'employer pendant le reste ^{de l'automne} et l'hiver prochain (1897-98), pour l'entretien des fournaises de l'Hôtel-de-Ville des trottoirs du Parc, ou autres ouvrages!

En ma qualité de gardien du Parc l'été dernier, j'avais demandé à quelques échevins une légère augmentation de salaire: Ces messieurs m'ont alors répondu qu'ils verraient plutôt à m'avoir une position pour cet hiver au service de la Corporation.

Mon salaire comme gardien était peu élevé et insuffisant pour me permettre de soutenir ma famille pendant un an.

Ce faisant vous, aiderez beaucoup un serviteur de votre -

Veuillez me croire,

Votre très dévoué -

Napoléon Cisson
3669 Notre-Dame

24 Nov. 94

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7416

*Napoleon Lusson
re emploi pour hiver
24/11/97*



P23/E2,145

P23/E2,145

CITE DE ST. HENRI.

A Eugène Guay *Maire et* *M M.* Clément
Lafleur, Aimé Taillefer, S.D. Vallières, Grégoire
Meloche, Néré Leclair, Wilbrod Labrèche, Joseph
Senecal, Napoléon Lavoie.

Tous Echevins Municipaux

Messieurs,

Avis spécial vous est donné par le soussigné,
L.N. Senecal
~~Jules Beauchamp~~ *Greffier et Trésorier du Conseil Municipal de*
la Cité de St. Henri qui une SESSION SPECIALE du Conseil de cette
Cité est convoquée par les présentes, par moi. pour être tenue au lieu
ordinaire des Sessions du Conseil, Vendredi, le Vingt-Sixième
jour du mois de Novembre mil huit cent quatre-vingt-Dix-Sept
à Huit heures de l'après-midi, et qu'il y sera pris en considération
les sujets suivants, savoir :

1^o. Avis de Motion Règlement No. 100 in re nouvelle Station
de Feu a St. Henri.

Donné à St. Henri, sous mon seing, ce Vingt-Quatrième
jour d e Novembre 1897 189

L.N. Senecal
Greffier et Trésorier.

P23/E2,145

Province de Québec
Cité de St. Henri

Je soussigné Adolphe Senecal constable spécial de la Cité de St. Henri et résidant dans la dite Cité de St. ~~Henri~~ Henri fais rapport sous mon serment d'office que le Vingt-quatrième jour du mois de Novembre mil huit cent quatre vingt dix sept j'ai signifié a chacun des Echevins et au Maire mentionnés dans le présent avis un double d'icelui en portant et laissant le dit double a M.M S.D. Vallières et Néré Leclair personnellement et les autres a une personne raisonnable de leur famille et a chacun de leur domicile respectif, et cela *7 heures* entre onze ~~de~~ l'avant midi et une heure de l'après midi.

En foi de quoi j'ai dressé et donné le présent rapport pour servir et valoir. ~~MM~~ ce que de droit.

Bureau du Conseil
No. 5 Place St. Henri
St. Henri

Adolphe Senecal
Constable Spécial



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No.

7419

*Avis Ass Speciale
pour le 26/11/97
24/11/97*



P23/E2,145

P23/E2,145

Dr E. PERRILLIER-LACHAPELLE, *Président.*
Dr ELZÉAR PELLETIER, *Secrétaire.*



Montreal Nov. 26, 1897

A Monsieur le Maire et
MM. les Conseillers municipaux
de la Ville de St. Henri

Messieurs,

Deux élèves pensionnaires du Couvent des Soeurs de la Congrégation Notre-Dame appelé Pensionnat Ste. Catherine et situé au coin des rues Ste. Catherine et Dufresne dans la ville de Montréal - lequel couvent en ce moment est infecté par la variole qui s'y est déclaré de nouveau samedi dernier - ont laissé cette institution hier après-midi pour retourner chez leurs parents qui résident dans votre municipalité. L'une de ces élèves est Melle. A. Choquette qui demeure au No. 714 de la rue St. Antoine et l'autre, Melle. Emilia Himbault qui demeure au No. 53 de la rue Maria.

Comme à l'heure qu'il est, les familles Choquette et Himbault se trouvent infectées par la présence et le contact de ces jeunes filles qui sortent d'une habitation où existe la contagion variolique, il vous est enjoint par les présentes de prendre sans délai les mesures propres à protéger la population contre la propagation possible de la contagion variolique et ces mesures sont les suivantes:

- 1o- Mettre ces familles en quarantaine.
- 2o- Voir à ce que les personnes, le linge, les vêtements et les effets ainsi que le logis de ces familles soient désinfectés, conformément aux Réglements du Conseil d'Hygiène.
- 3o- Voir à ce que toutes les personnes de ces familles soient vaccinées à moins qu'elles l'aient été depuis 7 ans et qu'elles fournissent la preuve d'une bonne vaccination.
- 4o- Si la jeune fille qui a apporté l'infection chez elle retourne immédiatement au Couvent après la désinfection, et si toutes les personnes de la famille sont vaccinées conformément à la prescription ci-dessus, alors on pourra lever la quarantaine et remettre la famille en liberté.
- 5o- Si cette jeune fille ne retourne pas au Couvent ou si quelqu'un de la famille qui n'est pas vacciné selon la prescription ci-dessus, refuse de se faire vacciner, alors on continuera la quarantaine qui devra durer pendant 16 jours entiers, à partir du moment où

P23/E2,145

- 2 -

la désinfection est terminée

Vous voudrez bien faire rapport aussitôt que possible de l'exécution des instructions qui vous sont données dans la présente lettre.

Avec l'assurance que vous comprendrez l'importance des mesures prescrites et que vous les exécuterez immédiatement et fidèlement dans l'intérêt public,

Je demeure

Votre tout dévoué

Géant ellet

Secrétaire.





Publie Kuegg

1/12/87

P23/E2,145

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7418

Conseil d'Hygiène
Proq. in re vario-
le dans les familles
Choquette & Ambeault
26/11/97



P23/E2,145

P23/E2,145



BELL TELEPHONE 1837.

Office : 180, St. James Street

Paul Galibert,
President.

Montreal, Nov 27 1897

L. Hy Senecal,
Secretary.

M^r. L. N. Senecal
5 Place St Henri
St Henri

Cher Monsieur,

Votre lettre demandant
qu'une passe soit accordée à M^r. J. E.
Vanier, l'ingénieur de votre ville, a été
soumise au bureau à son assemblée du
26 courant, et j'ai reçu instruction des
Syndics de donner ordre aux collecteurs
de laisser passer gratis M^r. Vanier aux
barrières quand il ne va ^{pas} au delà du
territoire de votre ville.

Cette lettre pourra servir de
passe à M^r. Vanier en la montrant une
fois aux collecteurs intéressés dans cette
question.

Veuillez me croire,

Votre tout dévoué
L. Hy Senecal
Sec. Des

P23/E2,145



BELL TELEPHONE 1837.

Office: 180, St. James Street

Montreal, Nov 27 1897

Paul Galibert,
President.

L. Hy Senecal,
Secretary.

M^r. L. N. Senecal
5 Place St. Henri
St. Henri

Cher Monsieur,

Votre lettre demandant qu'une passe soit accordée à M^r. J. E. Vanier, l'ingénieur de votre ville, a été soumise au bureau à son assemblée du 26 courant, et j'ai reçu instruction des Syndics de donner ordre aux collecteurs de laisser passer gratis M^r. Vanier aux barrières quand il ne va ^{pas} au delà du territoire de votre ville.

Cette lettre pourra servir de passe à M^r. Vanier en la montrant une fois aux collecteurs intéressés dans cette question.

Veuillez me croire,

Votre tout dévoué
L. Hy Senecal
Sec. Des

P23/E2, 145



P23/E2,145

DÉLAVÉ



BELL TELEPHONE 1837.

Office: 180, St. James Street

Paul Galibert,
President.

Montreal, 22 novembre 1897 — 189

L. Hy Senécal,
Secretary.

M.L.N. Senécal
No 5 Place St Henri
St Henri.

Cher monsieur: -

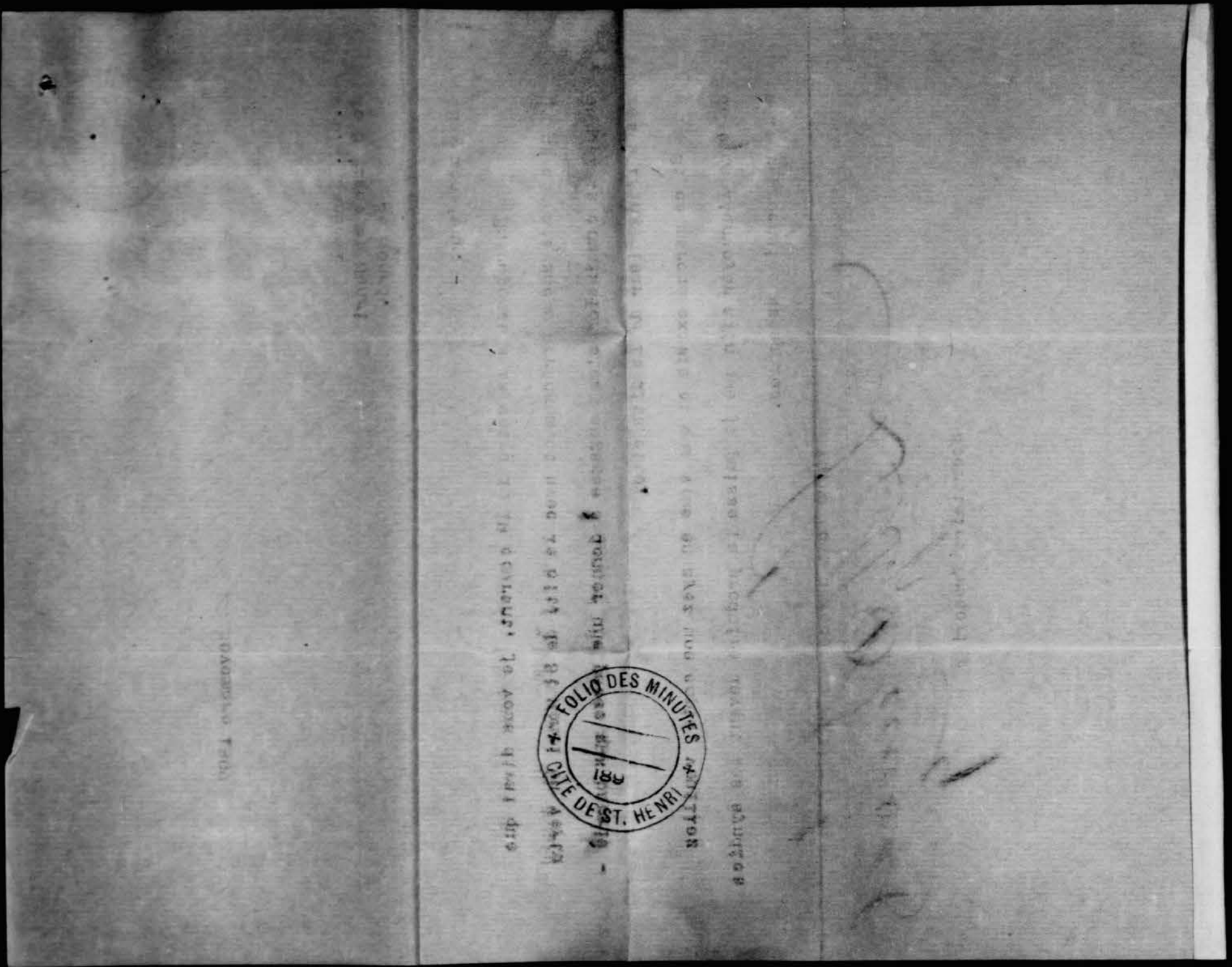
En réponse à la vôtre du 19 courant, je vous dirai que je ne connais aucun arrangement avec la cité de St Henri en vertu duquel la commission s'est engagée à donner une passe aux barrières à l'ingénieur de la dite cité;

Si ce marché existe et que vous en ayez une copie, veuillez donc me l'envoyer afin que je puisse la produire devant les syndics à leur prochaine assemblée.

Voire tout dévoué

Secrétaire Trésorier

P23/E2, 145



CITE DE ST.-HENRI.

Archive No 7419

L. Hy. Senécal
re pas à J. E. Vanier
27/11/97

27



P23/E2,145

P23/E2,145

L. J. Desjardins, Président.

Faureide Bienvenue, Gérant.

A. J. Hamelin, Vice-Président.

La Banque Jacques Cartier.

Montreal, 27 Novembre 1897

Monsieur le Secrétaire Trésorier

Corporation de la Ville de St Henri

St Henri

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous remettre sous pli
duplicata de deux bordereaux, étant les dépôts de vos débentures
qui ont été passées au crédit du compte de la Ville de St Henri,
ce jour, soit \$20,000. & \$350. de primes.

Votre bien respectueux


Gérant Général

*accusé réception
ce 29 novembre 1897
J.H.S.*

P23/E2,145

à St. Henri

meubles

de jour... soit 250.000. & 2880. de bureau
qui ont été passés au crédit du compte de
dupliés de deux portefeuilles étant les déca de vos dépenses
à l'honneur de vos recettes au bit



Notre dix

Confirmation de l'Acte de St. Henri

Monsieur le Secrétaire de la Ville

St. Henri

CITE DE ST.-HENRI.

Archive No. 7420

Banque Jacques+Cartier
re de pôt des debentures
27/11/97

27



P23/E2,145